

Réf.	2022	008
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
25/02/2022	09/03/2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mars à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes ARTUS, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, GOBLET, JACQUET, LAVAUD et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :
Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT
M. FRAPIER a donné pouvoir à Mme DUPONT
Mme HENNOcq a donné pouvoir à M. SCHMIDT
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme NORDBERG
M. RABY a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PROGRAMME 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

CONSIDÉRANT le dispositif de la Préfecture de l'Essonne arrêté et les catégories d'opérations déclarées prioritaires pour 2022 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

CONSIDÉRANT que les différents travaux sur le site de l'école Georges Dortet destinés :

- ✚ Aux travaux de rénovation et transition écologique du Groupe scolaire :
 - Passage en led de l'éclairage ;
 - Rénovation des faux-plafonds et peinture.
- ✚ Aux travaux de rénovation du réseau d'eau potable (phase 1) ;
- ✚ Aux travaux de rénovation des sanitaires et de l'assainissement (phase 1)
- ✚ À la fourniture et l'installation de rideaux occultants et sécuritaires (phase 1);
- ✚ À la poursuite de la sécurisation du site (suite opération DETR 2021) par l'installation de nouveaux cylindres pour les portes intérieures et les portails extérieurs ;

peuvent être éligibles à la DETR – Programme 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ARRÊTE les modalités de financement du programme d'investissement 2022 pour l'école Georges Dortet, comme suit :

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20220303-2022_008-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022

DEMANDE DE SUBVENTION

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Tranches 2 - 3 - 4 (suite opération DETR 2021): sécurisation du site (phase 2) par l'installation de nouveaux cylindres pour les portes intérieures et les portails extérieurs	18 322,04 €	3 664,41 €	21 986,45 €
Travaux de rénovation et transition écologique du groupe scolaire : - passage en led de l'éclairage - rénovation faux-plafonds et peinture	62 059,50 €	12 411,90 €	74 471,40 €
Travaux de rénovation du réseau d'eau potable (phase 1)	27 086,77 €	5 417,35 €	32 504,12 €
Travaux de rénovation sanitaires et assainissement (phase 1)	22 862,17 €	4 572,43 €	27 434,60 €
Fourniture et l'installation de rideaux occultants et sécuritaires (phase 1)	13 639,00 €	2 727,80 €	16 366,80 €
TOTAL	143 969,48 €	28 793,90 €	172 763,38 €

RECETTES

DISPOSITIFS FINANCIERS	TAUX	SUBVENTIONS
FIPD 2022 (installation nouveaux cylindres)	60%	10 993,22 €
DETR 2022 20% pour installation des cylindres	20%	3 664,41 €
DETR 2022 50% pour les autres travaux	50%	62 823,72 €
TOTAL	Base Montant HT des dépenses	77 481,35 €

ETAT	TAUX	FONDS COMPENSATION TVA
FCTVA	16,404%	28 340,10 €
TOTAL	Base Montant TTC des dépenses	28 340,10 €

RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE

66 941,92 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
Tranches 2 - 3 - 4 (suite opération DETR 2021): sécurisation du site (phase 2) par l'installation de nouveaux cylindres pour les portes intérieures et les portails extérieurs	18 322,04 €	juil.-22	sept.-22
Travaux de rénovation et transition écologique du groupe scolaire : - passage en led de l'éclairage - rénovation faux-plafonds et peinture	62 059,50 €	juil.-22	sept.-22
Travaux de rénovation du réseau d'eau potable (phase 1)	27 086,77 €	juil.-22	sept.-22
Fourniture et l'installation de rideaux occultants et sécuritaires (phase 1)	22 862,17 €	juil.-22	sept.-22
Travaux de rénovation sanitaires et assainissement (phase 1)	13 639,00 €	juil.-22	sept.-22

Accusé de réception en préfecture
091219102431-20220303-2022_008-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

SOLLICITE auprès de l'Etat une dotation, la plus large possible, dans le cadre de ce projet.

DIT que la dépense résultant de la présente opération sera imputée sur la section d'investissement du budget Ville 2022.

DIT que la recette résultant de la présente opération sera imputée sur la section d'investissement du budget Ville 2022 – article 1341.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation de la présente décision et du dossier de demande de subvention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Pour le Maire empêché,

Catherine DUPONT
1^{ère} Maire-adjointe.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220303-2022_008-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022